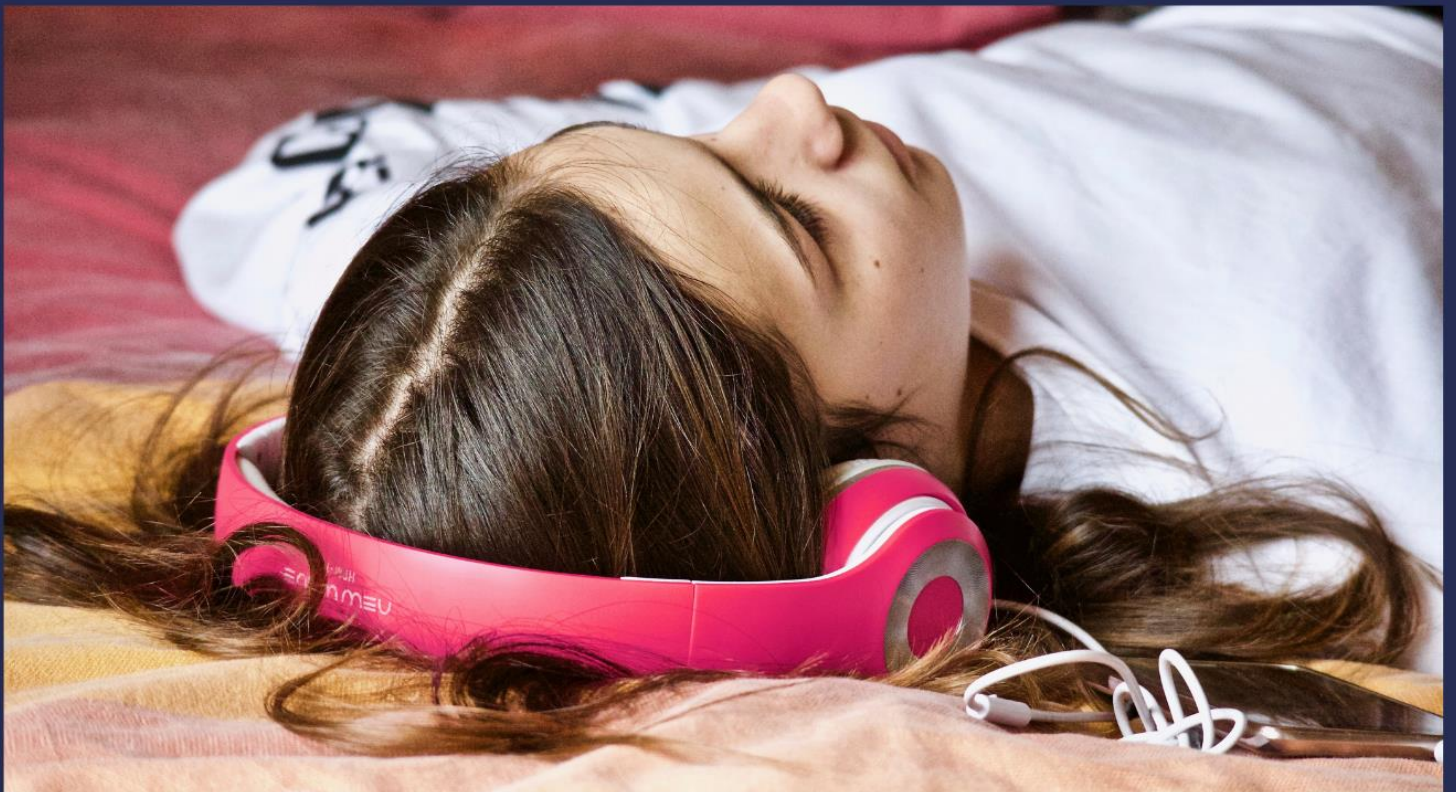


SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

# PROJET EDUCATIF

*Espace Jeunes 11-17 ans*



**2022-2025**  
**version 2 du 29 décembre 2022**

Syndicat Mixte Leins Gardonnenque - 4 rue Diderot - 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES  
04.66.63.00.80 - [contact@leinsgardonnenque.fr](mailto:contact@leinsgardonnenque.fr)  
[www.leinsgardonnenque.fr](http://www.leinsgardonnenque.fr)

## PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque est un syndicat dit « à la carte » qui réunit 16 communes autour de 8 compétences distinctes. Les adhésions des communes vont de 1 à 8 compétences.

8 communes sont réunies autour du projet « enfance jeunesse », à savoir : FONS, GAJAN, LA ROUVIERE, MONTIGNARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT GENIES DE MALGOIRES, SAINT MAMERT, SAUZET.

Le Syndicat Mixte a été créé le 1/1/2017, suite à la dissolution de la Communauté de communes du même nom (loi NOTRe).

Les 8 communes du pôle de compétence représentent 9 725 habitants (recensement 2022), et une densité intermédiaire de population (135.9 habitants au km<sup>2</sup>), le territoire situé à équidistance entre Nîmes et Alès, est dit « rural » ou « rurbain ».

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

### L'historique de la politique Enfance/ Jeunesse déclinée sur le territoire :

Un diagnostic, porté par l'ex Communauté de communes, intitulé « Vers un projet intercommunal pour l'enfance et la jeunesse » réalisé en 2004 par AMEDIS et les Francas du Gard conduisait à :

- La création d'une commission enfance jeunesse
- L'embauche d'un animateur – coordonnateur, chargé de l'animation globale de la dynamique et du projet
- La consolidation des deux centres de loisirs existants (Saint Geniès de Malgoirès et Saint Mamert du Gard)
- L'ouverture d'un espace jeunes

Les objectifs étaient clairement définis : Offrir une meilleure couverture de l'action éducative locale sur l'ensemble du territoire intercommunal et sur la totalité des 14 communes.

La Communauté de communes a alors proposé un premier projet de territoire, puis s'est inscrite dans la démarche de PEdT proposée à compter de 2013.

### *Les grands axes 2014-2017 étaient :*

1°- Développer une meilleure cohérence et articulation des actions et des acteurs éducatifs dans le cadre d'un projet et d'objectifs négociés, concertés et partagés

2° Permettre une accessibilité accrue aux activités et actions éducatives pour tous les enfants : ceux des milieux les plus défavorisés et pour les enfants porteurs de handicap par une tarification adaptée pour les uns et par un accueil préparé collectivement pour les autres.

3° Développer une diversification de l'offre d'accueil de la toute petite enfance aux jeunes adultes sur l'ensemble du territoire intercommunal pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux

4° Développer un choix des activités relatif aux apports éducatifs dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances

5° Préparer la mise en œuvre de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs dans le cadre de la loi de Refondation de l'École de la République.

La loi NOTRe du 8 août 2015 a supprimé les Communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Au 31 décembre 2016, la Communauté de communes Leins Gardonnenque, avec moins de 13 000 habitants, disparaissait.

12 des 14 communes rejoignaient l'Agglomération de Nîmes Métropole, territoire qui ne porte aucun projet en direction de la petite enfance, de l'enfance ou de la jeunesse.

L'année 2016 a donc été une année douloureuse, de négociations et de remise en question.

Fin 2016, convaincus que le projet ne survivrait pas si chaque commune devait le porter seule, les Maires de 12 communes ont choisi de se réunir à nouveau pour créer un nouvel Etablissement Public, un Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples. Une 13ème commune les a rejoints en mars 2017, la commune de Garrigues, la 14ème, Collorgues, les a rejoints en août 2017. En 2018, Dions et Sainte Anastasie rejoignaient le Syndicat Mixte.

Afin de répondre aux objectifs de chacun, aux différentes volontés et d'assurer un service au plus près des intérêts de chacun, ce Syndicat a été créé « à la carte ». Chaque commune a pu adhérer ou pas à chaque pôle de compétence.

*Pôle « Petite enfance » (crèches, micro-crèches, LAPE, RAM)* : adhèrent les communes de Dions, Fons, Gajan, Maressargues, Montignargues, Moulézan, Parignargues, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard, Sainte Anastasie, Sauzet, soit 12 communes.

*Pôle « Enfance jeunesse » (ALSH, Espace Jeunes)* : adhèrent les communes de Fons, Gajan, La Rouvière, Montignargues, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard, Sauzet, soit 8 communes.

*Pôle « Périscolaire » (TAP jusqu'au 30/6/2017)* : adhèrent les communes de Fons, Gajan, La Rouvière, Maressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Parignargues, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard, Sauzet, soit 12 communes.

*Pôle « Natation » (bassin de natation de Sauzet)* : adhèrent les communes de Collorgues, Fons, Gajan, Garrigues, La Rouvière, Maressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard, Sauzet, soit 13 communes.

Pôle « Action Sociale » (Relais Emploi / Point Information Jeunesse) : adhèrent les communes de Fons, Gajan, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard, Sauzet, soit 10 communes.

Pôle « Vie Locale » (culture, matériel, journées évènements) : adhèrent les communes de Fons, Gajan, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Sauzet, soit 8 communes.

Tous ces pôles de compétences participent de près à la dynamique du projet éducatif territorial (*le Syndicat Mixte a également une compétence « urbanisme » et « communication »*).

L'ensemble des actions engagées par l'ex-Communauté de communes ont été maintenues à l'identique au 1er janvier 2017, les contrats en cours ont été transférés pour être menés jusqu'à leur terme, soit le 31 décembre 2017.

Le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales a été renouvelé jusqu'au 31/12/2021. Une Convention Territoriale Globale (CTG) a ensuite été conclue pour la période 2022-2025. Les contrats passés avec les associations pour le projet enfance jeunesse sont calés sur les mêmes dates.

Au 1/1/2022, à la demande de 5 communes, la ludothèque, créée en 2010, a été supprimée, et l'Espace jeunes a été repensé en régie directe pour en réduire le coût.

Au titre des Pôles « Petite Enfance » et « Enfance Jeunesse », le Syndicat Mixte a achevé la réalisation du Pôle Enfance Jeunesse installé sur la commune.

- Le pôle enfance jeunesse réunit dans un même bâtiment, avec des espaces communs et partagés :
  - Un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 22 places (dans des locaux pouvant accueillir 30 enfants)
  - Un Centre de loisirs 3-12 ans (ALSH) de 96 places (mercredis et vacances scolaires)
  - Un Relais d'Assistantes Maternelles
  - Un Lieu Accueil Parents Enfants (LAPE)

Ce projet ambitieux participe unanimement à la construction d'un projet partagé et cohérent entre les différentes structures, mais également pour les familles et les enfants.

Il facilite les échanges, les passerelles et les partages de moyens et d'expérience.

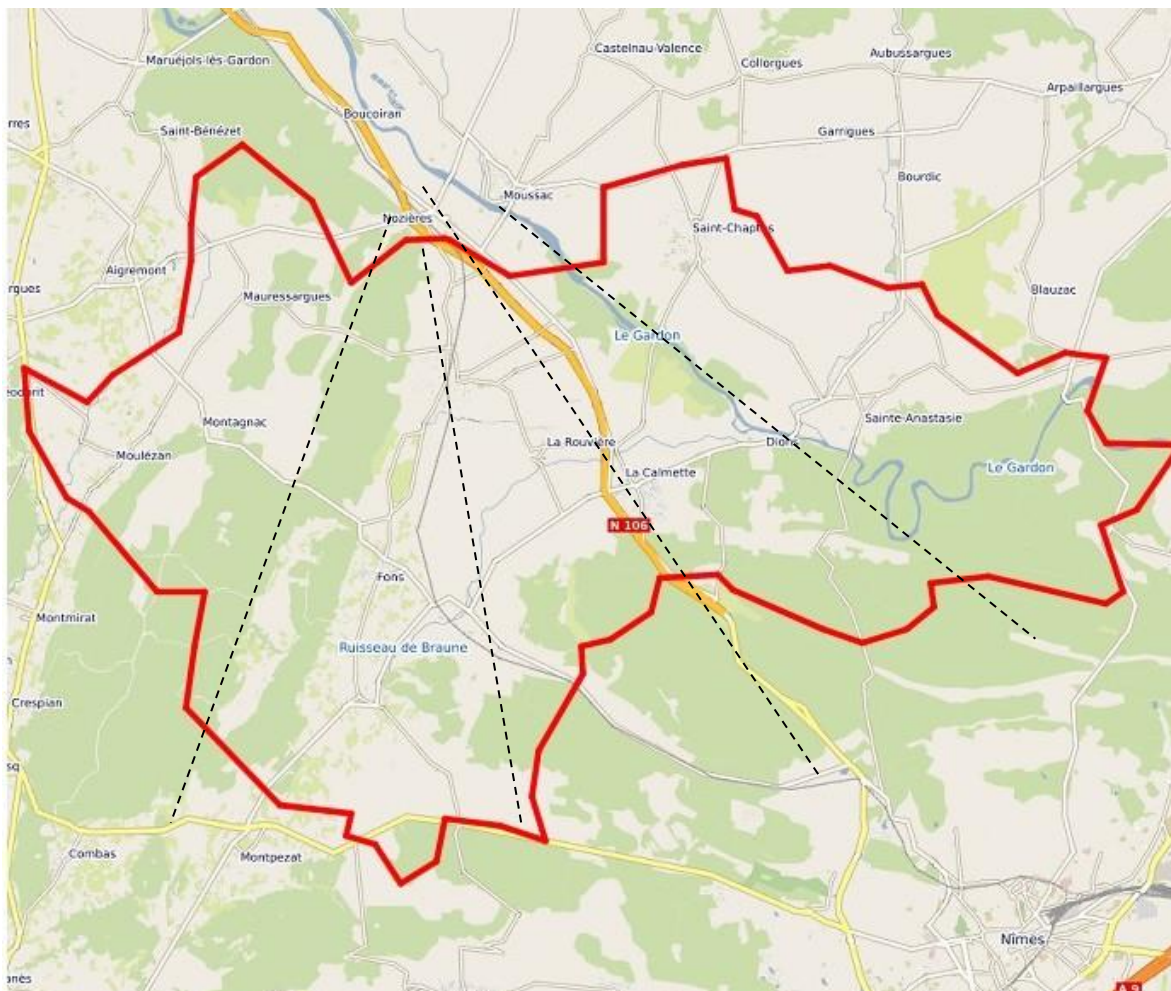
Il est un exemple de mutualisation des espaces et donc des coûts.

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le territoire du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque s'étend sur 16 communes avec un fonctionnement dit « à la carte ». Il propose des services adaptés aux besoins de chaque commune, en mutualisant des moyens.

Pour les services « petite enfance » et « enfance jeunesse » notamment, le territoire Leins Gardonnenque, s'intègre dans un périmètre légèrement différent, de 17 communes, issu d'un découpage de la CA Nîmes Métropole, et cela dans le cadre de l'élaboration de la CTG (Convention Territoriale Globale).

**Le territoire géographique** CTG est le suivant :



Il s'articule autour d'un axe routier majeur (la RN 106), mais également d'un axe ferré important (Nîmes / Alès) avec deux gares (Fons / St Geniès de Malgoirès). Il est traversé par deux éléments naturels incontournables : le Gardon (sans point de baignade toutefois) et le Bois des Leins.

Ces éléments (pointillés sur la carte) sont des points de rupture dans le territoire, et cloisonnent souvent les habitudes de consommation et de circulation.

Le territoire, d'une envergure de 15 kms (à vol d'oiseau), ne constitue pas une unité en termes d'usages et s'ouvre sur les services voisins (habitudes de consommation vers Nîmes, Uzès ou Alès). De la même façon, les communes voisines (Moussac, Blauzac, Aigremont, Boucoiran...) utilisent les services du territoire (commerces et services notamment sur La Calmette et St Geniès de Malgoirès).

Il est donc utile, voire indispensable, de penser les services enfance jeunesse en termes de localisation et de déplacement.

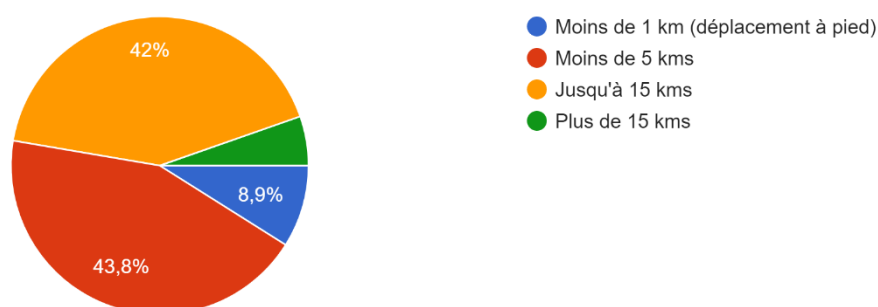
*De part et d'autre du territoire (de Moulézan à Saint Anastasie), il y a 25 kms et 27 minutes de déplacement qui sont « infranchissables » (le déplacement nécessite de traverser le Bois des Lens, la voie ferrée, la RN106 et le Gardon !).*

Certains services existants réunissent déjà les publics en un lieu : les collèges de Saint Geniès de Malgoirès et de Brignon par exemple, ou encore leurs Halles des sports. Il est pertinent d'articuler l'offre autour de ces lieux avant d'en créer de nouveaux.

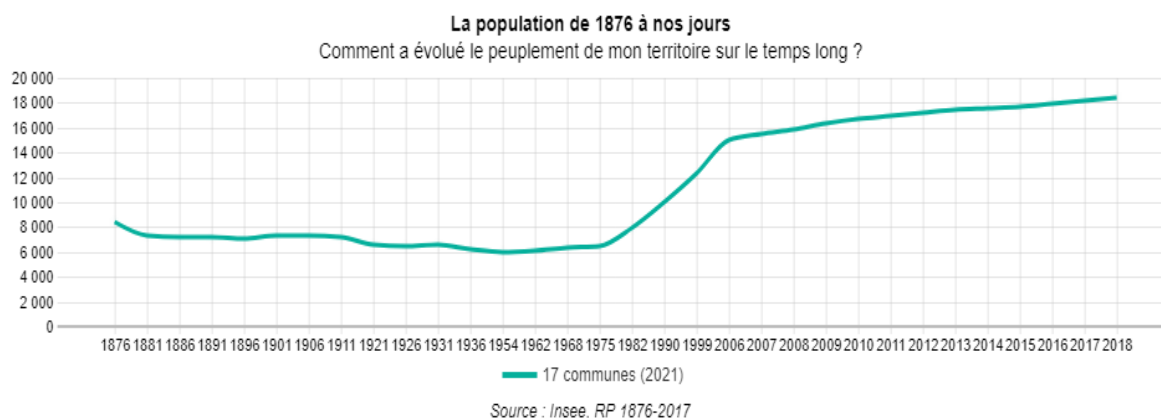
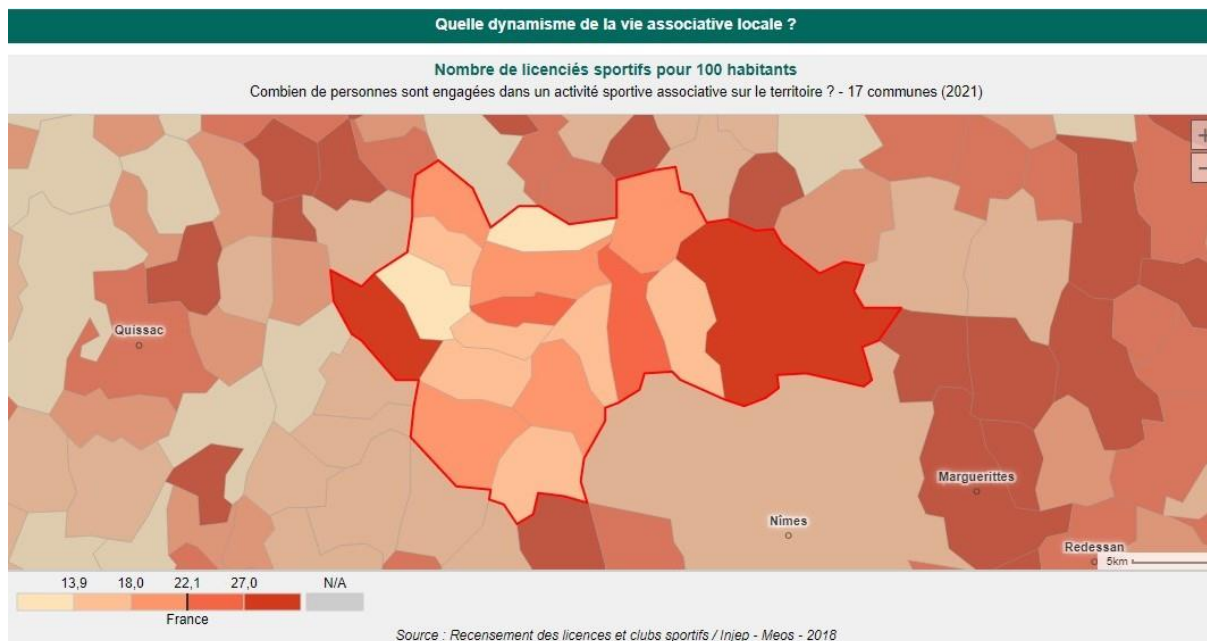
Plus de la moitié des familles (52.7%) souhaite un service jeunesse accessible à moins de 5 kms du domicile, 42% sont prêts à faire 15 kms pour accéder à un service.

Quelle distance êtes vous prêts à parcourir pour accéder à un service (centre de loisirs, espace jeunes ou ludothèque) ?

112 réponses



De la même façon, le tissu associatif est dense (près de 200 associations locales, tout univers confondus) et réunit les publics. Les associations sont une ressource incontournable en matière de services, et un projet jeunesse ne pourra pas se dispenser d'un travail en cohérence avec les bénévoles de ces associations.

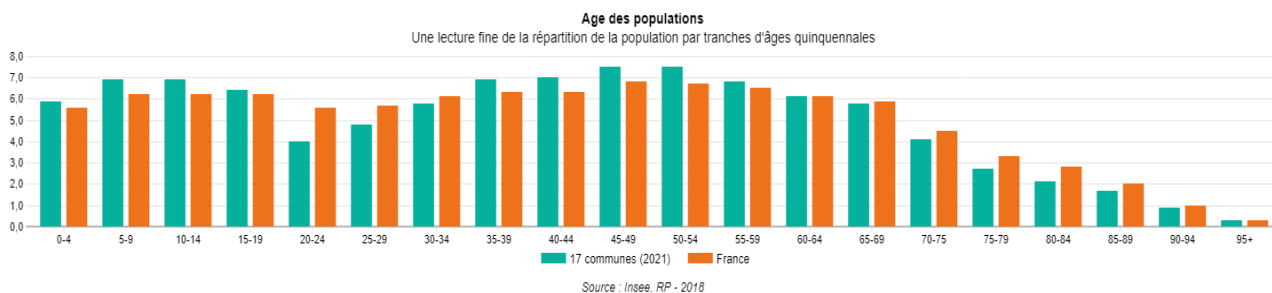


En 1980 et 2000, en 20 ans, la population a doublé. Elle continue depuis d'évoluer. En périphérie de Nîmes, les communes sont très prisées des populations nouvelles et/ou qui cherchent à quitter la ville.

Ainsi, les familles sont nombreuses à s'installer sur le territoire et à rechercher des services proches de ceux de la ville, tout en limitant leurs déplacements.

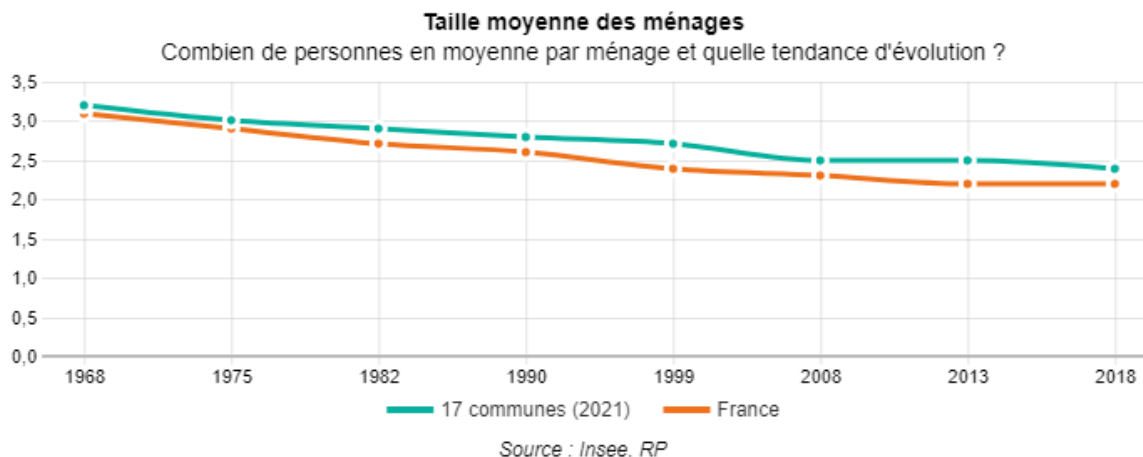
Les 35-59 ans sont sur-représentés par rapport à la moyenne en France, tout comme les 0-19 ans (aucun lycée, ni établissement d'enseignement supérieur sur le territoire, après 19 ans, les études secondaires se passent hors territoire, universités sur Nîmes ou Montpellier, logements étudiants...).

Nous retrouvons bien donc des familles, des jeunes couples...



Cette « sur-représentation » des familles n’empêche pas le territoire de suivre la tendance nationale de diminution du nombre d’enfants par foyer ou l’éclatement des familles multipliant les familles monoparentales.

En 2021, le territoire était composé de 32.8% de couples avec enfants (25.30 % de moyenne nationale), de 9,6% de familles monoparentales, de 28.9 % de couples sans enfant et de 26.30% de personnes seules.



En 2021, le territoire comptait :

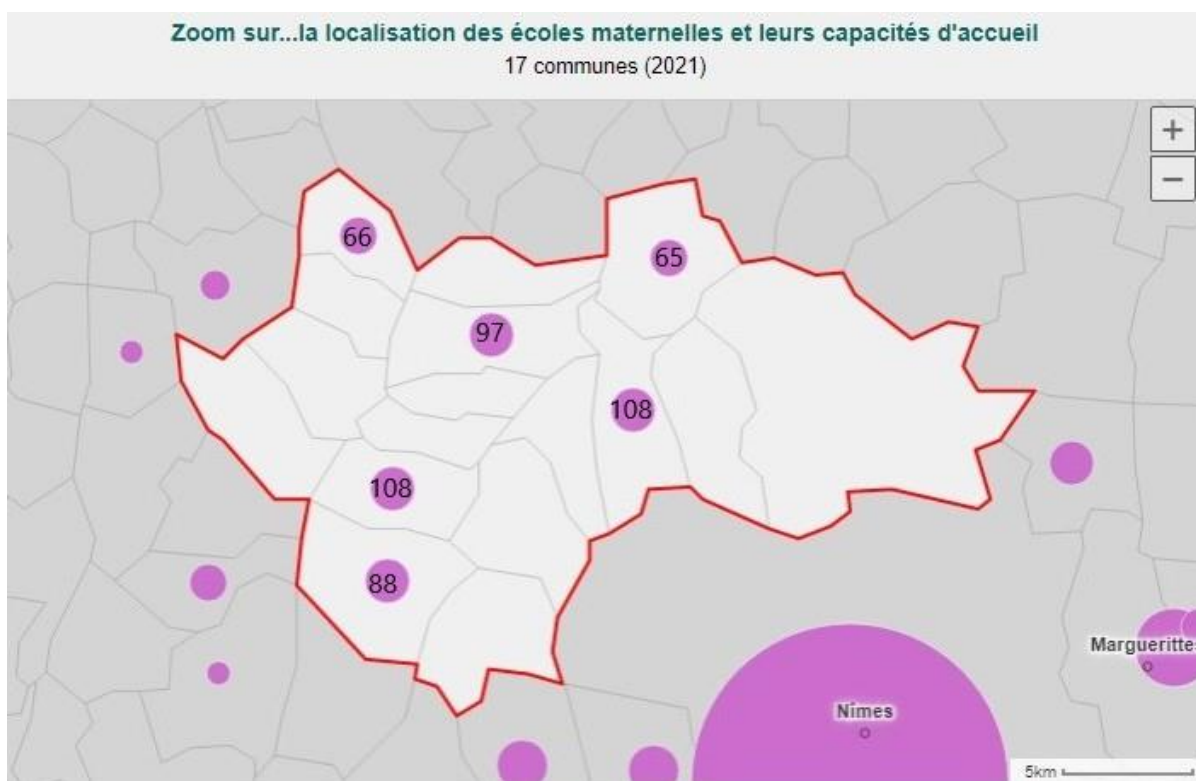
- 622 enfants de 0 à 2 ans ;
- 1984 enfants de 3 à 10 ans
- 1 019 adolescents de 11 à 14 ans
- 828 adolescents de 15 à 17 ans
- 1096 adultes de 18 à 24 ans

La part de jeunes de 15 à 24 ans en difficulté d’insertion (sans emploi, ni formation, déscolarisés) est sans cesse en augmentation, dépassant en 2018, avec 18,7%, la moyenne nationale de 16,3%.

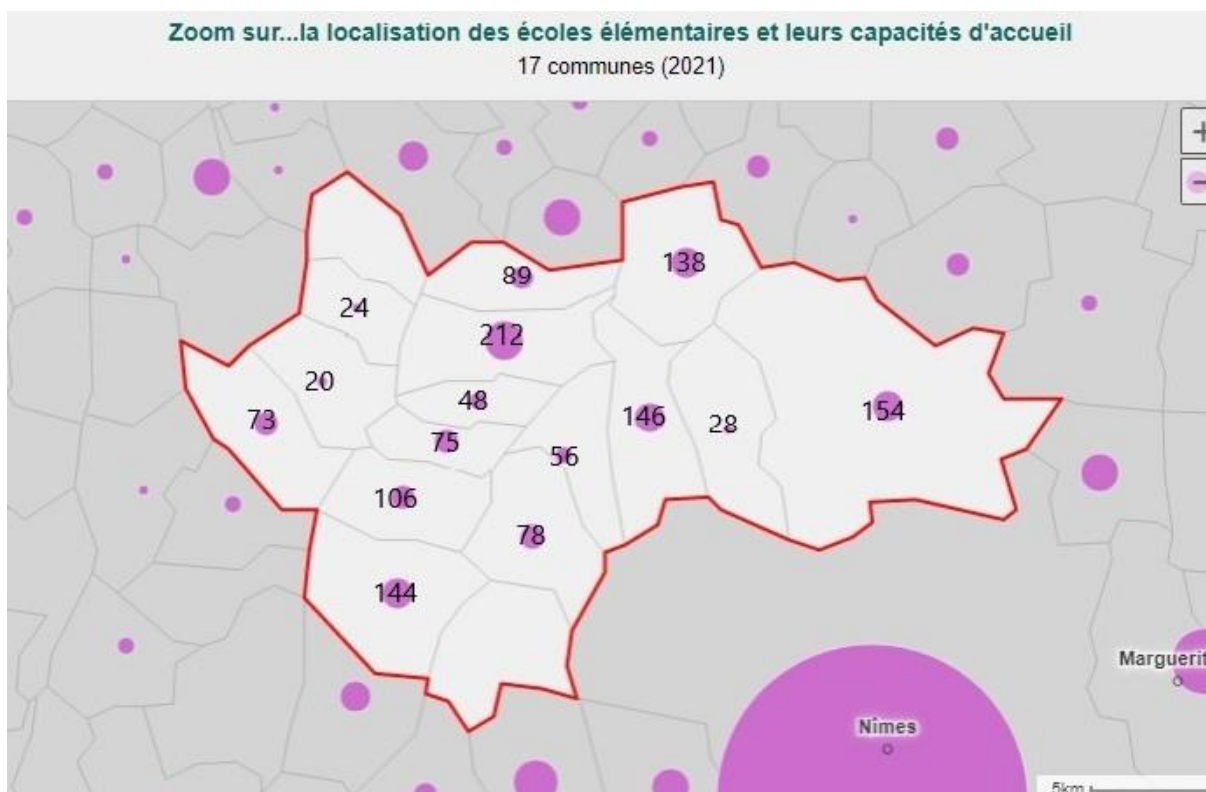
2481 élèves sont scolarisés sur le territoire, dont 558 au collège de St Geniès.



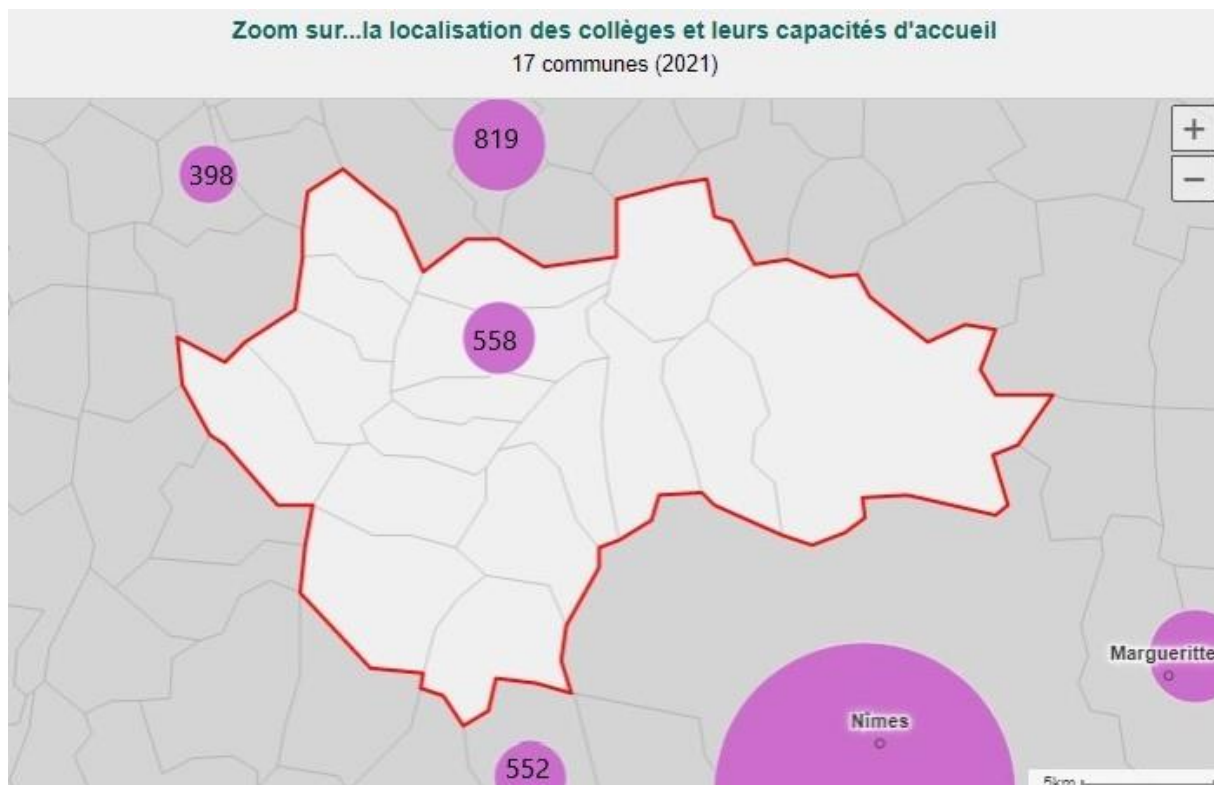
La localisation et la capacité d'accueil des écoles maternelles :



La localisation et la capacité d'accueil des écoles élémentaires :



La localisation et la capacité d'accueil des collèges :



Les 1847 adolescents (11-17 ans) du territoire fréquentent en majorité les 2 collèges (St Geniès de Malgoirès, et Brignon pour les communes de Mauressargues, Montagnac, Moulézan et Domessargues).

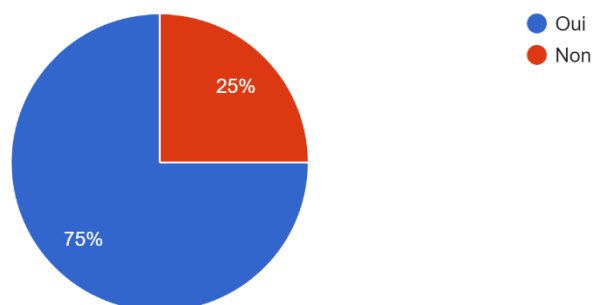
Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est particulièrement élevé sur la zone (35.20% contre 27.2% nationalement).

**L'usage de la voiture est quasi-systématique** et les deux-roues peu présents (aucune voie cyclable, peu de voies partagées). 89.4% des déplacements domicile-travail se font en voiture, 2.7% en transport en commun (malgré la présence de 2 gares) et 1,3% en deux-roues. Les déplacements loisirs se calquent sur ces habitudes-là.

75% des familles plébiscitent pourtant la mise en place de pistes cyclables (*les usages prendraient du temps probablement à être modifiés mais les axes entre communes sont roulants et peuvent présenter un risque sans voie dédiée*) :

Si des pistes cyclables étaient accessibles est-ce que cela favoriserait vos usages (et celui de vos enfants) des services ludothèque ou espace jeunes ?

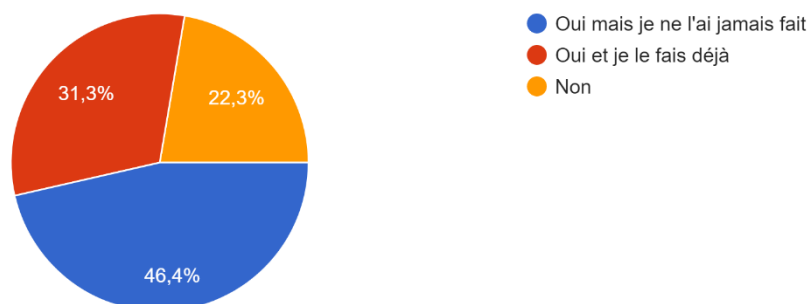
112 réponses



77.7% des familles sont par contre prêtes à mettre en place du covoiturage pour faciliter l'accès aux structures et seulement 68.3% utiliseraient une navette. C'est dire si l'autonomie de déplacement est importante pour les habitants du territoire, le tout-voiture reste la « norme ».

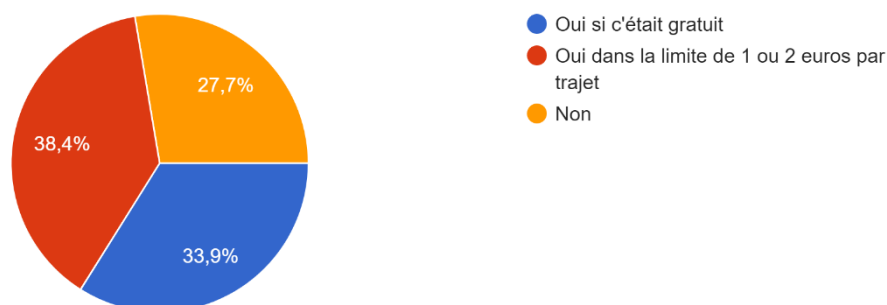
Seriez-vous prêts à mettre en place du covoiturage pour que vos enfants puissent se rendre sur certaines activités ?

112 réponses



Si une navette était mise en place seriez-vous prêt à l'utiliser pour accéder à ces services ?

112 réponses



**Le parc de logements** (8 660) est essentiellement résidentiel. 7529 sont des résidences principales, 1849 font partie du parc privé de logements locatifs et seulement 250 du parc de logements sociaux (soit 3.4% contre 15.1% nationalement), malgré une augmentation forte sur les 5 dernières années (+7.7% contre +1.4% en France).

Sur le territoire, on compte 4.5 constructions neuves par an pour 1000 habitants, les logements sont d'une superficie moyenne de 103.7 m<sup>2</sup> et prévus souvent pour accueillir une famille.

L'intégralité du territoire est couvert par le réseau 4G.

7118 logements sont raccordables à la fibre optique

Dans le domaine "**Sports, loisirs et culture**", les 3 gammes d'équipements recensés :

- *Gamme de proximité* : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques (28.78 équipements pour 10 000 habitants) ;
- *Gamme intermédiaire* : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle (6.52 équipements pour 10 000 habitants) ;
- *Gamme supérieure* : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé (0.54 équipement pour 10 000 habitants).

**Le niveau de revenu médian** sur les deux zones d'emploi qui entourent le territoire est en-dessous du niveau national (15.69 €). Il est de 14.04 € sur le bassin d'emploi de Nîmes, et 12.76 € sur le bassin Alès-Le Vigan.

Le territoire gardois est un territoire « pauvre » (taux de pauvreté en France est à 14.69, quand le Gard est à 19.8). La commune de Saint Geniès (22) est au-dessus du taux départemental, la commune de La Calmette au-dessus du taux national (16).

Le potentiel fiscal des communes est compris entre 516 (Parignargues) et 825 (Saint Bauzély), avec une moyenne à 641 sur le territoire (moyenne à 687 en France en 2019).

La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) des communes a diminué en moyenne de 14.5% en 5 ans pour l'ensemble des communes du territoire (jusqu'à -57.24% pour la commune de Montagnac). Les dotations annuelles des 17 communes ont diminué de 222 327 euros depuis la création du Syndicat Mixte en 2017.

## **Bilan**

Dans ce contexte (géographique, démographique et budgétaire...), les animateurs, élus et partenaires sont amenés à s'interroger au sujet des services à maintenir sur ce territoire et notamment de l'Espace Jeunes.

Le Syndicat mixte a alors travaillé un projet qui lui permettrait de conserver le service à destination des 11-17 ans, avec 3 animateurs comme actuellement, et en redéfinissant les projets et les missions. Une gestion directe permet d'éviter des coûts intermédiaires et des taxes auxquelles le Syndicat mixte n'est pas soumis.

L'équilibre financier reste « fragile » et les communes ne peuvent pas s'engager au-delà d'une convention CAF, c'est-à-dire au-delà de 4 ans. En fonction des résultats de ce nouveau projet, une évaluation permettra d'envisager la continuité de l'action à partir de 2026.

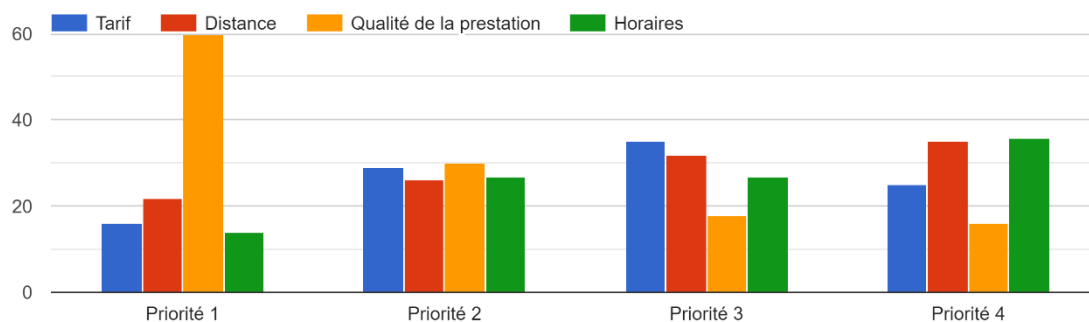
### Le nouveau projet d'Espace jeunes s'appuie sur les éléments suivants :

**Pourquoi les jeunes plébiscitent un Espace Jeunes** (sondage 2021) :

- 1 - Tester de nouvelles activités
- 2 – Rencontrer d'autres jeunes de mon âge
- 3 – Partager des moments avec des animateurs sympas

**La priorité des familles**, interrogées en 2021, avant même le tarif, les horaires ou la distance, est la qualité de la prestation.

Quelles sont vos priorités dans le choix d'un service ?



**Quels sont les objectifs éducatifs  
partagés par les partenaires,  
animateurs, élus, techniciens ?**

Les activités et un cadre sécurisant sont nécessaires pour les jeunes.

Un espace jeunes n'est pas une garderie

L'adolescent a besoin d'être accompagné dans sa marche vers l'autonomie et a besoin de trouver des réponses à ses questions

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant

Le jeu en famille permet de travailler les relations parents-enfants

La culture et le partage sont indispensables

Les ALSH doivent être des lieux qui permettent de se confier à un tiers, autre que l'école, la famille ou les amis, d'évacuer le stress et l'isolement.

Ce sont sur ces éléments que le projet d'Espace Jeunes 2022-2025 a donc été construit.

## LES MOYENS

- **Les locaux et espaces utilisés**

L'Espace jeunes dispose d'un espace propre et distinct pour l'accueil des jeunes. Le local est situé derrière le collège et donc accessible facilement à pied, se compose d'un espace d'accueil, de deux bureaux, d'une salle d'activité. La salle est aménagée et personnalisée par les jeunes en fonction des envies et des activités.

Le Syndicat mixte Leins Gardonnenque est propriétaire des locaux. Il possède le label Information Jeunesse. Le Directeur de l'Espace Jeunes et l'animatrice du Relais Emploi sont tous les deux formés à l'accueil et à l'information jeunesse (cible 17-29 ans). Le mercredi un conseiller Mission Locale Jeunes tient également une permanence.

Enfin, l'espace jeunes utilise l'ensemble des équipements municipaux disponibles, et notamment les espaces sportifs (city-stade, skatepark...).

- **Le budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement prévoit des activités à la journée, des séjours (hiver + été), des mini-séjours (48-72h), des activités passerelles avec le Centre de loisirs.

Le budget prévoit également des activités ludothèque (interventions en sortie d'école en avril / mai) et des évènements (journée du jeu, Olympiades, festival du court métrage).

- **La constitution de l'équipe**

NOM Prénom	Fonction	Qualifications (diplômes acquis et formations en cours) <b>et formations continues</b> en lien avec les actions du Projet « Ps jeunes »	Expérience professionnelle dans la conduite d'un projet d'animation auprès d'adolescents et de jeunes adultes (préciser la durée de l'expérience professionnelle)	Nb Etp du poste sur l'ensemble de ses missions
SABOUR Anouar	Directeur Espace Jeunes	BPJEPS LTP Agrément micro-fusée PSC1	7 ans d'expérience au sein de l'Espace jeunes Développera les projets de jeunes et les partenariats locaux (Mission locale, collèges, associations...).	1
MORDNI Mourad	Animateur	BPJEPS LTP Agrément micro-fusée, graine de philo SB et PSC1	7 ans d'expérience au sein de l'Espace jeunes Particularité : a grandi au sein de l'Espace jeunes du territoire Développera l'espace numérique / jeux en ligne / réseaux sociaux et les évènements tout public (Olympiades, fête du jeu...)	1

<b>BOURGEOIS Matthieu</b>	<b>Animateur</b>	<b>DUT carrières sociales, animation socio-culturelle Agrément petite course SB et PSC1 Formation radio</b>	<b>6 ans d'expérience au sein de l'Espace jeunes Développera l'action radio / webradio avec les jeunes ainsi que les ateliers ludothèques / familles</b>	<b>1</b>
-------------------------------	------------------	---	--	----------

- **Amplitude de fonctionnement** (accueil dans les locaux et actions hors les murs) :

L'Espace jeunes restera ouvert toute l'année sauf la dernière semaine d'août et la semaine entre Noël et le jour de l'an.

En semaine scolaire, l'Espace jeunes sera ouvert au moins 23h en face à face public, (mardi-jeudi-vendredi de 15h à 18h30, mercredi de 11h30 à 19h, samedi de 14h à 19h).

A toute heure de la journée, les animateurs proposent la mise en place d'un espace d'engagement pour les jeunes qui souhaitent s'investir dans la vie de l'Espace jeunes (découvrir l'univers de l'animation, participer à la mise en place d'activités...). L'espace pourra dans ce cadre disposer d'un outil type « bourse au BAFA » pour valoriser l'investissement des jeunes en subventionnant une partie de leur BAFA.

Les activités de l'Espace jeunes auront lieu sur l'ensemble du territoire (utilisant les espaces de loisirs comme les city-stades, skate-park, boulodromes, le bassin de natation...) mais aussi devant les écoles d'avril à juin, les mardis et jeudis pendant une heure, en proposant aux enfants et aux parents de partager des activités ludiques (un animateur sera détaché chaque semaine pour cette action hors les murs, qui permettra de rencontrer les familles sur un lieu qu'elles fréquentent déjà, sans empiéter sur un autre temps difficilement mobilisable).

Du temps est, par ailleurs, nécessaire à la préparation des activités, aux navettes, à la formation, aux différentes interventions (collège...), aux événements (fête du jeu, Olympiades...).

- **Modalités d'inscription et tarification :**

	<b>OUI/NON</b>	<b>Si oui, préciser :</b>
<i>Existe-t-il des actions pour lesquelles aucune inscription préalable n'est demandée ?</i>	<i>OUI</i>	<i>Action devant les écoles à la rencontre des familles Actions avec les collègues (prévention, forum, temps méridien) Evènements tout public (fête du jeu, Olympiades, festival du court métrage...)</i>



<i>Existe-t-il des actions pour lesquelles il n'est pas demandé de régularité dans la fréquentation par les jeunes ?</i>	<i>OUI</i>	<i>Tous les accueils hors vacances scolaires, l'adhésion est annuelle mais les jeunes fréquentent l'Espace jeunes pour la durée qu'ils le souhaitent et les jours qu'ils souhaitent.</i>
<i>Existe-t-il des temps d'accueil lors desquels les jeunes peuvent entrer et sortir librement ?</i>	<i>OUI</i>	<i>Tous les accueils hors vacances scolaires, l'adhésion est annuelle mais les jeunes fréquentent l'Espace jeunes pour la durée qu'ils le souhaitent et les jours qu'ils souhaitent.</i>
<i>Existe-t-il des temps d'accueil gratuits ?</i>	<i>OUI</i>	<i>Pour les accueils périscolaires, il y a une adhésion annuelle de 5 à 25 euros selon QF, mais ensuite l'accueil est libre. Les actions hors les murs (écoles, collèges, fêtes et événements) sont gratuites.</i>
<i>Lorsqu'une participation financière est demandée aux jeunes, est-elle modulée en fonction des ressources ?</i>	<i>OUI</i>	<i>Il y a 4 tranches de quotients familiaux</i>

Les tarifs sont débattus en commission enfance jeunesse puis validés par délibération ou arrêté de la Présidente.

- **Les partenariats :**

L'espace jeunes se rapprochera des associations locales, nombreuses, recensées sur le territoire quelle que soit la thématique (sport, loisirs...).

La présence de M. Joel PIERRE, conseiller Mission Locale, chaque mercredi, permet d'imaginer un réel partenariat entre l'espace jeunes et la Mission Locale (présentation du BAFA en septembre, création du CV audio avec les participants de la Garantie Jeunes...), ce qui permet d'assurer la continuité de l'accompagnement des 16-25 ans.

L'Espace jeunes intégrera surtout le réseau des animateurs au sein des différentes structures du Département (DDCS, CAF, centres sociaux, associations, espaces jeunes...). Il encouragera les rencontres et les échanges avec d'autres structures ados.

L'Espace jeunes sera attentif à l'ensemble des projets de la Maison des adolescents et participera aux réseaux mis en place (promeneurs du net...).

Enfin l'espace jeunes travaillera avec les 2 collèges du territoire (St Geniès de Malgoirès et Brignon) : journées thématiques, conseil de vie des collégiens, ateliers numériques...

- **Les outils d'information et de relations avec les familles :**

Les parents trouveront toutes les informations relatives aux activités sur les affiches, flyers, sur la page Facebook du Syndicat mixte et celle de l'Espace jeunes.

Les parents sont invités avant et après chaque séjour pour une information spécifique et la restitution des activités.

Par ailleurs, l'espace jeunes proposera des temps conviviaux « enfants-parents », tous les deux mois, un vendredi soir, des sorties partagées ou encore des événements familiaux comme la fête du jeu ou les Olympiades.

- **Le règlement intérieur :**

Se reporter au règlement intérieur du Syndicat Mixte.

- **Les temps de concertation pour les préparations des équipes :**

En semaine scolaire, l'Espace jeunes sera ouvert au moins 24h30 en face à face public. Les 3 animateurs sont en CDI 35 heures.

Le temps restant est celui qui est utile aux navettes, aux interventions ludothèque ou au sein des collèges notamment. Mais c'est aussi le temps de la préparation.

- **Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap :**

Les locaux de l'Espace jeunes sont accessibles. Les animateurs sont formés à ces accueils.

Les accueils se font de manière individualisée, si besoin avec le Relais Loisirs Handicap30.

- **Les modalités d'évaluation et de suivi du projet :**

Le projet sera ajusté régulièrement et présenté au moins une fois par an (bilan) en commission enfance jeunesse.

Le bilan présentera à minima : les activités, la fréquentation par commune, le résultat financier.

## LES OBJECTIFS DE L'ACTION EDUCATIVE

Les équipes de l'Espace Jeunes s'attacheront à défendre les valeurs du Syndicat mixte, à développer certains axes, mais aussi à sensibiliser et prévenir.

La commission enfance jeunesse a défini les axes de travail 2022-2025, qui seront des éléments transversaux, lisibles dans le projet pédagogique développé par l'équipe d'animation.

- **A développer :**

- L'intergénérationnel (la cohésion)
- La parentalité (ex : groupes de parole, thèmes : séparation, argent, décès...)

**VALEUR associée : le vivre ensemble**

- Le sport (ex : nouvelles disciplines, aller voir des matchs professionnels...) pour gagner en confiance
- Les séjours (ex : campings, ski, VTT...) pour bouger, découvrir, sortir de son environnement familial
- L'avenir professionnel, accompagner la suite des études, s'intéresser aux sensibilités de chacun

**VALEUR associée : la curiosité**

- Les projets de jeunes : apprendre à penser par eux-mêmes
- Le jeu, l'échange, la musique : les bons moments

**VALEUR associée : la citoyenneté**

- **Sensibiliser à :**

- La lutte contre le harcèlement
- La nature, l'anti-gaspillage

**VALEUR associée : le respect**

- La culture, la découverte (pratiquer et aller voir)

**VALEUR associée : l'ouverture**

- Les séjours solidaires
- La démocratie, le respect, la réflexion (« avoir un avis »)

**VALEUR associée : l'autonomie**

- La santé, l'hygiène de vie

- **Prévenir :**

- Les addictions (drogue, alcool, médicaments...)
- La mal-bouffe (obésité, bien manger : économies et proximité...)
- La surdité
- Le réchauffement climatique, le besoin en eau
- La sexualité, les maladies, la grossesse, le respect garçons / filles
- Les réseaux sociaux, le harcèlement (ex : aller voir un procès...)
- La colère, le vandalisme

**VALEUR associée : la citoyenneté, le respect**

## LES GARANTIES D'UN CADRE SECURISANT POUR ACCUEILLIR LE JEUNE

- **Les mesures de sécurité prises avant l'accueil**

L'organisateur d'un accueil collectif de mineurs a des obligations à honorer. Ces obligations constituent le fondement du cadre sécurisant à garantir.

### 1) OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE

Chaque catégorie d'Accueil Collectif de mineurs (art. R.227-1 du CASF) nécessite d'être déclarée (art. R.227-2) selon des délais propres.

La déclaration est à effectuer en ligne sur la Téléprocédure d'Accueil de Mineurs (TAM).

	Délai de déclaration avant le 1er jour de l'accueil	
<b>PERISCOLAIRE</b> <i>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</i>	FICHE UNIQUE - 8 JOURS	
<b>EXTRASCOLAIRE</b> <i>Vacances scolaires, samedi, dimanche</i>	FICHE INITIALE 2 MOIS  <i>Possibilité de triennaliser les vacances scolaires d'un ALSH</i>	FICHE COMPLEMENTAIRE 8 JOURS

### ***Pourquoi de tels délais de déclaration ?***

L'application Téléprocédure d'Accueil de Mineurs est en lien avec les services du ministère de la justice et elle permet les contrôles d'identité et d'honorabilité des personnels et intervenants engagés en contact avec les mineurs.

Afin d'être en conformité avec les obligations liées au contrôle des identités, les services du ministère de la justice procède au contrôle d'honorabilité du personnel via le FIJAIS (Fichier Judiciaire Informatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes), le contrôle du bulletin judiciaire N°2 ainsi que la vérification des cadres suspendus/interdits. Cela permet de constater que le personnel engagé est en règle sur les plans administratif et judiciaire. Le contrôle d'honorabilité prend environ 48h.

Procédure de remplacements des personnels ou d'engagement de bénévoles : les listes des personnels qui peuvent remplacer les agents ou des bénévoles engagés doivent être saisies en amont dans TAM afin d'être à temps pour le contrôle d'honorabilité.

## 2) OBLIGATION DE SOUSCRIPTION A UN CONTRAT D'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE

L'attestation d'assurance doit mentionner les articles L.227-5, L.227-7 et les articles R.227-27 à R227-30 ou, le cas échéant, préciser littéralement qu'elle couvre les accueils périscolaires et/ou extrascolaires.

Le Syndicat Mixte est assuré auprès de la SMACL, sociétaire n°296327/V – contrat n°C2020-818.

## 3) OBLIGATION D'INFORMATION

### a) Par l'affichage

Chaque accueil dispose d'un tableau sur lequel sont visibles les affiches obligatoires :

- ♦ Les recommandations départementales
- ♦ Les adresses et numéros de téléphones suivants :
  - Des services de secours d'urgence (médecins, sapeurs-pompiers, gendarmerie, centre antipoison...)
  - Service « Allô enfance en danger » : 119



-Interdiction de fumer et de vapoter dans les locaux :



- ♦ Avis relatif au contrôle de sécurité
- ♦ Consignes sur la conduite à tenir en cas d'incendie et les plans d'évacuation.

*b) Par les documents obligatoires*

En cas de contrôle des services de l'Etat, les personnes assurant l'accueil seront en mesure de fournir les documents suivants :

- Récépissé de déclaration (TAM) sur chaque accueil : la totalité des fiches
- Projet éducatif de l'organisateur sur chaque accueil en format papier
- Projet pédagogique de l'accueil sur son lieu d'accueil en format papier
- Registre de présence des mineurs (liste de pointage)
- Attestations de vaccination des mineurs et du personnel, ou un certificat médical délivré par un médecin attestant les vaccinations
- Registre d'infirmerie tenu à jour par l'Assistant Sanitaire
- Diplômes du personnel ou tout justificatif permettant de citer sa profession sur un document en cas de contrôle. La liste des titres et qualifications permettant d'animer et de diriger est fixée par l'arrêté du 09/02/2007 et est mis à jour régulièrement. Il y a aussi l'arrêté du 20/03/2007 pour les équivalences de la fonction publique territoriale.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile.

- **Les mesures de sécurité prises pendant l'accueil**

**1) L'OBLIGATION DE MISE A JOUR**

Les fiches sur TAM doivent être alimentées et mises à jour, notamment lors du recrutement de nouveaux agents ou d'intervenants, tant que l'accueil est en cours de déroulement. Les agents seront déclarés au minimum deux jours avant leur prise de poste.

Le vivier de remplaçants potentiels doit être déclaré sur TAM à l'année, même s'ils ne sont pas en poste.

En cas de remplacement imprévisible, transmettre un mail au SDJES en précisant l'identité de l'agent et l'identité du remplacé par un scan des cartes d'identité.

**2) LE CONTRÔLE PAR LE SYNDICAT MIXTE : UNE ORGANISATION INTERNE**

Le Syndicat Mixte Leins Gardonnenque reste un établissement à taille humaine, les locaux de l'espace jeunes sont mitoyens et communiquent avec le siège administratif.

Les remontées et les liens sont ainsi quotidiens avec la Directrice de l'établissement.

Pendant les horaires d'ouverture du Bureau, les équipes peuvent joindre le secrétariat ou la Direction sur place, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h.

En dehors de ces horaires, la Directrice est joignable au 06.61.10.15.44.

Lors des séjours, le Directeur du séjour fait un bilan téléphonique intermédiaire avec la Directrice en milieu de semaine.

La commission enfance jeunesse reçoit une fois par an l'équipe d'animation pour un bilan qualitatif et quantitatif de l'année écoulée. La réunion peut avoir lieu dans les locaux de l'Espace jeunes. La commission peut être sollicitée en dehors de ce temps formalisé, selon les besoins.

### **3) LES DECLARATIONS D'ÉVENEMENTS GRAVES EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Définition (Article R227-11) du CASF :

*« L'événement grave est une situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé ou la sécurité physique ou morale des mineurs. »*

Cet événement grave, peut avoir pour conséquence un dépôt de plainte, une intervention des forces de l'ordre (gendarmerie) ou de sécurité (pompiers), une hospitalisation de plusieurs jours, une incapacité permanente ou de longue durée ou un décès dans le cadre de l'accueil.

Le formulaire de déclaration d'événement grave est complété par l'organisateur et est disponible sur tous les accueils.

L'information est transmise au Préfet du département du lieu de l'accueil. Pour ce faire, une fiche de déclaration événement grave est envoyée sans délai au SDJES du département. Parallèlement, les responsables légaux sont avertis de l'événement.

### **4) PROTOCOLE SANITAIRE EN CAS D'ÉPIDÉMIE**

La pandémie du COVID-19, a entraîné l'émergence de protocoles à mettre en place sur les accueils, ceux-ci se sont alignés successivement sur les protocoles sanitaires scolaires.

Ils sont disponibles sur le site de l'éducation nationale mais seront aussi consultables sur les lieux d'accueil ainsi que les FAQ (foires aux questions).

### **5) ENFANCE EN DANGER**

D'une manière générale, la loi impose à chacun de ne pas se taire et d'agir lorsqu'il a connaissance de la situation d'un enfant en danger. Des situations graves peuvent survenir en dehors de l'accueil.

Si une information préoccupante est confiée, cela implique un signalement auprès de sa hiérarchie. La confidentialité sera appliquée dans tous les cas, afin de ne pas aggraver une situation à risque, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Identifier un risque, c'est un danger potentiel plus ou moins prévisible inhérent à une situation donnée. C'est la probabilité qu'un enfant subisse un préjudice, ayant des effets nocifs pour sa santé, son développement, en cas d'exposition au danger.

### **Comment signaler ?**

Ne jamais garder l'information préoccupante pour soi. Ne pas faire justice soi-même.

Alerter sa hiérarchie et rester dans la confidentialité.

Contactez le CRIP (Centre Régional d'Information Préoccupante) ou composez le 119.

## **SIGNATURE**

Saint Geniès de Malgoirès,  
29 décembre 2022

Mme POIGNET SENER  
Présidente